

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

# Arrêté.

Le Président du Conseil, Le Ministre  
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des  
Monuments et objets ayant un intérêt historique et  
artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques,  
en date du

Vu la délibération du Conseil municipal  
de Montmiry - la - ville, en date du 23  
Mars 1913;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des  
Beaux-Arts,

## Arrêté :

### Article premier.

Le camp préhistorique de Montmiry -  
la - ville (Yonne)

est classé parmi les monuments historiques.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Jura et au Maire de la commune de Montmirey-le-Ville,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 3 Mai 1913.  
Le Président du Conseil

Pour le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts  
et par délégation :

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Berard

DÉPARTEMENT  
du Jura

ARRONDISSEMENT  
de Dole

M A I R I E  
de Montmirey-la-Ville

N°

OBJET :  
*classement du  
Camp du M<sup>e</sup> Guérin*

Nombre des Membres qui  
composent le Conseil :

10

Membres présents au  
Conseil :

7

# EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Montmirey-la-Ville

Séance extraordinaire du 23 Mars 1913

L'an mil neuf cent treize, le 23 Mars du mois  
d , à heures du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Montmirey-la-Ville, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Magnol Maire , pour la session.

Présents : MM. Maitrot M., Saget E., Bourdot P., Véran E.,  
Jeannot P., Charles M. Adjoint, Moignol a manié

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Bourdot P. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil

Vu la lettre du Monsieur le Sous-Prefet en date du 1<sup>er</sup> mars 1913 relative au classement du Camp historique du M<sup>e</sup> Guérin au nombre des monuments historiques,

considérant que le M<sup>e</sup> Guérin est une propriété communale, qu'il ne fait l'objet d'aucune affectation spéciale,

donne my avis favorable à ce classement.

Montmirey-la-Ville, le 23 Mars 1913, ont signé  
au registre tous les membres présents.

Pour Copie conforme dont extrait a été affublé  
le 25 Mars 1913

Le Maire,

*Bugot*



MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT

DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

# Arrêté.

Le Ministre

de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des Monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques ;  
~~en date du~~

Vu la lettre du Maire de Montmirey-la-Ville, en date du 14 décembre 1912,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier.

Le camp préhistorique de Montmirey-la-Ville

(Jura)

est classé parmi les monuments historiques.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au  
Préfet du département du Jura et au  
Maire de la commune de Montmirey-la-Ville,  
qui seront responsables, chacun en ce qui  
concerne, de son exécution.

Paris, le 10 Février 1913

Pour le Ministre de l'Instruction publique

et des Beaux-Arts

et par Délégation

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

Béranger

Mairie de Montmiry-la-Ville

Le Maire de Montmiry-la-Ville,  
consulté Jean Monnier Pioutel, Membre  
correspondant de la Commission des Monuments  
préhistoriques sur le classement du Mont Guérin  
donne un avis favorable.

Montmiry-la-Ville, le 14 décembre 1912  
Le Maire,



*Gregor*

LE MONT-GUERIN  
Territoire de Montmigny-la-Ville

Echelle:  $\frac{2}{10000}$



PROPOSITION DE CLASSEMENT<sup>(2)</sup>

BEAUX-ARTS.

présentée par M. Maurice Picardat, le 29 Décembre 1910

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT ET CANTON

Arrondissement de Dole

Commune Montmirey la Ville

Dénomination :<sup>(4)</sup>

Lieu dit Mont Guérin

.....

Cadastre

.....

Indications topographiques diverses :<sup>(3)</sup>

Sommet de la colline séparant  
Montmirey la Ville de Maizézy  
Bâti sur

Désignation :<sup>(5)</sup> Camp

DESCRIPTION<sup>(6)</sup>.

Encinte irrégulière, grossièrement  
trapézoïdale, sans fossés, entourant  
tout le plateau du Mont Guérin.

Tes foyers et débris de cuisine sont  
accumulés contre la face intérieure du  
vallum, les plus anciens se trouvant  
tout à fait dans l'intérieur de celui-ci

DIMENSIONS.

Une dizaine d'hectares ou même plus

OBSERVATIONS<sup>(7)</sup>.

Ce camp a subi ces dernières années et  
encore pendant les vacances dernières des  
fouilles exercées par de simples amateurs  
ou collectionneurs absolument incomptables  
et qui se figuraient même explorer un camp  
noyau. — La majorité des fosses appartient

## FOUILLES ET TRAVAUX ANTÉRIEURS.

Fouilles exercées par le Prof. Bourgon (voir D. Monnier. Annuaire du Jura 1863. Il y a même un plan assez peu exact)

Fournier et Février. Communication orale au congrès de l'association franc-comtoise à Gray 1902.

Fouilles M. Bironset en 1908

Fouilles exercées à tort et à travers par quelques amateurs

## BIBLIOGRAPHIE.

D. Monnier. Annuaire du Jura 1863  
Congrès de l'association franc-comtoise à Gray 1902  
M. Bironset. Une fouille au Mont Guérin (Jura) Revue archéologique 1909, I, p 39-45.

## OBJETS DÉCOUVERTS<sup>(8)</sup>.

Les objets découverts par M. M. Février et Février sont au Musée de Dole (Jura)

Le produit de mes fouilles personnelles se trouve au Musée des Antiquités nationales.

## DOCUMENTS GRAPHIQUES<sup>(9)</sup>.

## PIÈCES JOINTES<sup>(10)</sup>.

M. Bironset. Une fouille au Mont Guérin (Jura)  
 tirage à part de la Revue archéologique

## CONDITIONS JURIDIQUES DU CLASSEMENT<sup>(11)</sup>.

### PROPRIÉTAIRE.

Commune de Montmirey la Ville,  
arrondissement de Dole, Jura.

### OBSERVATIONS.

## AVIS DE LA COMMISSION.